COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2022

Délibération n° 22-01-03

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté

de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bessey sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 janvier 2022

OBJET : MDS - DEMANDE DE SUBVENTION CONFÉRENCE DES FINANCEURS : APPEL À PROJET DU CD42 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGEES DE 60 ANS ET PLUS.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

BESSEY: M. Charles ZILLIOX.
LA CHAPELLE-VILLARS: M. Jacques BERLIOZ.

CHAVANAY: M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN, M. Jean-

Baptiste PERRET.

CHUYER : Mme Béatrice RICHARD. LUPÉ : M. Farid CHERIET.

MACLAS: M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER.

MALLEVAL: Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN.

PÉLUSSIN: M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON (Pouvoir

de M. Stéphane TARIN).

ROISEY: M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER.

SAINT-APPOLINARD: Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY.

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE: M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSET.

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF: M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY.

VÉRANNE: M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir de Mme Anne-Marie*

BORGEAIS).

VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY: Mme Anne-Marie BORGEAIS (Pouvoir à Mme Martine MAZOYER).

CHUYER: M. Philippe BAUP.

PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL, Mme Véronique LARDY-SALEL, M. Stéphane

TARIN (Pouvoir à Mme Agnès VORON).

DÉLÉGUÉS ABSENTS:

CHUYER: M. Philippe BAUP.

PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022 Affichage : 25/02/2022 M. le Vice-président en charge des services à la personne expose que, pour faire suite au bilan mitigé du forum « familles » de 2021, il est proposé de répondre à l'appel à projet de la conférence des financeurs (financement de projets en direction des séniors) sous un autre format (programmation d'animations intergénérationnelles sur le Pilat Rhodanien).

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, un des objectifs majeurs de notre système de santé et de l'organisation du secteur social et médico-social. Le schéma du Département de la Loire en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (2017-2021) vient de fixer comme priorité le développement de la prévention de la perte d'autonomie.

Le présent appel à candidatures a vocation à mobiliser les compétences et les moyens des acteurs privés et publics (associations, collectivités, établissements publics, organismes privés chargés de mission de service public, etc.) susceptibles de développer des actions de prévention auprès de personnes à partir de 60 ans dans le département de la Loire, qu'elles soient autonomes (GIR 5 et 6 et non girées) ou confrontées à un niveau de dépendance plus important.

Objectifs attendus d'AAP:

Promouvoir le « bien-vieillir » sur les territoires en sensibilisant ou modifiant les comportements individuels en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie autour des thématiques de prévention suivantes : habitat et cadre de vie, mobilité dont la sécurité routière, lien social, accès aux droits, usage du numérique, préparation à la retraite, accès à la culture, santé globale / bien vieillir, etc.

Les actions financées devront connaître un début de réalisation en 2022 et être finalisées avant le 31 décembre 2022.

Le taux d'intervention est limité à 80 %, sauf pour les actions dont le coût global est inférieur à 2 500 € ou pour les actions particulièrement innovantes.

Pour rappel, la CCPR a obtenu pour l'année précédente une subvention de 2 000 € pour l'organisation du forum familles/séniors.

Au vu des éléments de bilan ci-dessous, un nouveau projet sera proposé sur 2022 : Projet Part'âge dans tes villages (programmation d'animations intergénérationnelles sur le Pilat Rhodanien).

La proposition 2022 serait d'organiser des rendez-vous intergénérationnels tout au long de l'année sur plusieurs communes de la CCPR. La plus-value serait de co-construire ce programme avec les partenaires et les usagers (séniors, enfants, etc.) mais également de proposer ces animations sur l'ensemble du territoire et dans les structures partenaires pour « aller vers » et être au plus près des publics les moins autonomes.

Les ateliers auront pour objectifs, par le biais de rencontres conviviales intergénérationnelles, de lutter contre l'isolement des séniors, renforcer le lien social et favoriser les échanges entre les publics enfants / adolescents / parents et grands-parents. Ces « parcours thématiques » s'adresseraient à différentes tranches d'âges mais surtout permettraient de faire se rencontrer toutes les générations (ateliers zéro déchet, cuisine, numérique, photos / vidéos, musée numérique (Microfolies), Répar'action, mobilité - VAE, arthérapie, yoga, ateliers philo " vivre ensemble ", etc.).

Le programme sera construit avec le groupe de travail mis en place par la communauté de communes pour l'organisation du forum familles (service petite enfance, centre de loisirs, CCAS des communes, résidences séniors, MLA, espaces de vie sociale, réseau « voisineurs », conseils municipaux des enfants des communes, etc.).

L'objectif serait également de faire travailler les enfants / ados / séniors sur un projet commun (expo photos, récits de vie, vidéos, etc.) avec un temps fort de restitution, etc. Cette programmation répond également aux enjeux définis dans le cadre de la CTG sur les axes animation de la vie sociale et soutien à la parentalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022 Affichage : 25/02/2022 Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de répondre à l'appel à projet pour le financement d'un programme d'actions « intergénérationnelles » sur 2022 pour un montant d'environ 3 500 €.

Un dossier de demande de subvention sera également déposé auprès du REAPP (CAF Loire). Il est proposé d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve de répondre à l'appel à projet pour le financement d'un programme d'actions « intergénérationnelles » sur 2022 pour un montant d'environ 3 500 €, auprès du Conseil départemental de Loire et du REAPP,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur